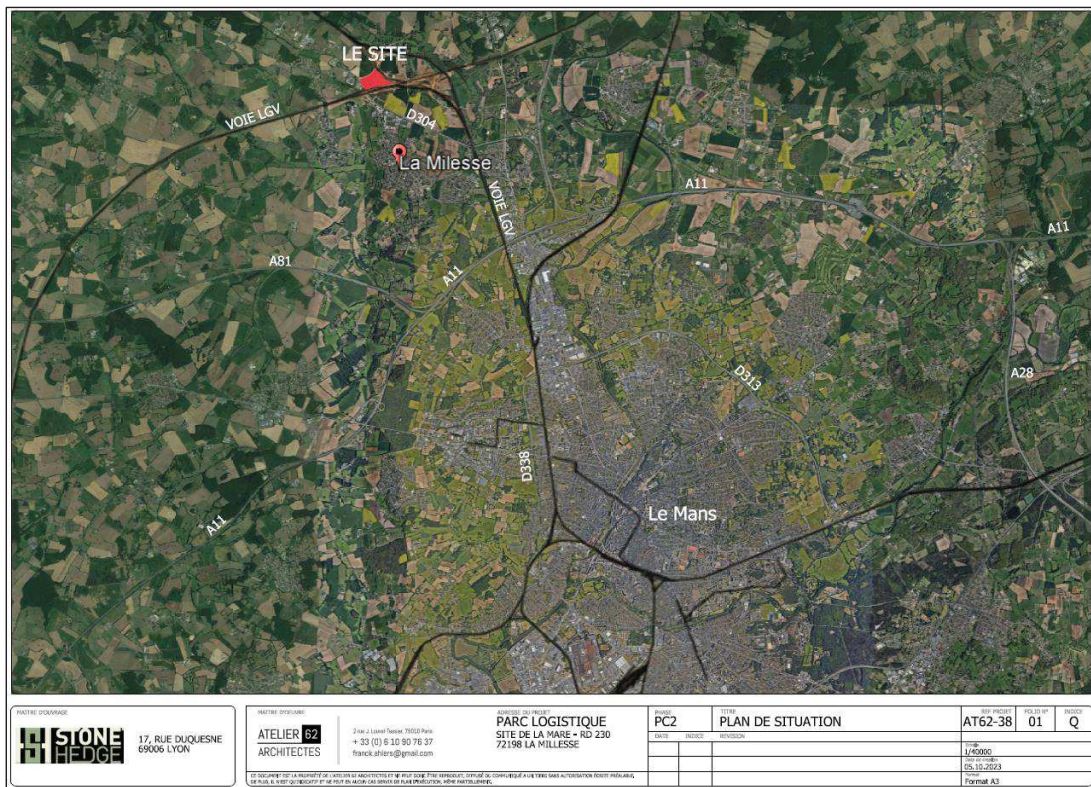


Annexe 2 : Plan de situation



MAÎTRE D'OUVRAGE  STONE HEDGE 17, RUE DUQUESNE 69006 LYON	MAÎTRE D'ŒUVRE ATELIER 62 ARCHITECTES 7 rue de la Vallée, 75015 Paris + 33 (0) 6 10 90 76 37 france.62@atelier62.com	PROJET PARC LOGISTIQUE SITE DE LA MARE - RD 230 72196 LA MILLESSE	PROJET PC2	TITRE PLAN DE SITUATION	NO. PROJET AT62-38	NO. PLAN 01	PROJET Q
			DATE PROJET APPROBATION	ÉCHELLE 1/40000	RÉF. CAD. ES.10.2523	DATE Format A3	

CE DOCUMENT EST LA PROPRIÉTÉ DE SON TITULAIRE. SA REPRODUCTION, SA DIFFUSION, SA COMMUNICATION À TERTIERS SANS AUTORISATION ÉCRITE PRÉALABLE, SA MODIFICATION, SA REPRODUCTION ET SA DIFFUSION SONT INTERDITES SANS PERMISSION ÉCRITE PRÉALABLE.

Annexe 3 : Photographies aériennes au 03/10/2023



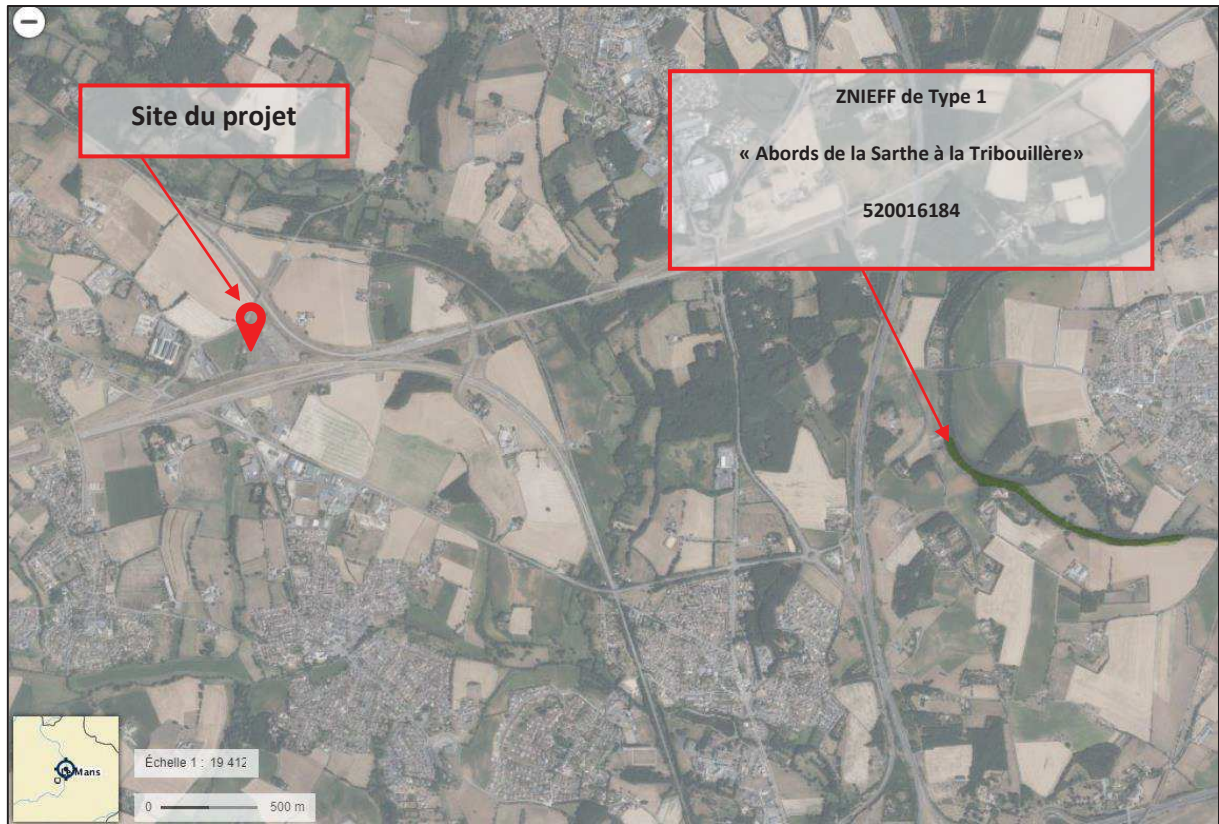
MAÎTRE D'OUVRAGE  STONE HEDGE 17, RUE DAUQUESNE 69006 LYON	MAÎTRE D'OUVRAGE  ATELIER 62 ARCHITECTES 2 rue de l'ouest/Seine, 75013 Paris +33 (0) 1 30 90 78 37 atelier@atelier62.com	PROJET PARC LOGISTIQUE SITE DE LA MARE - N°2 230 72198 LA MILLESSE	PC7/PC8 REPERTAGE PHOTOGRAPHIQUE	N° de dossier AT62-38	N° de plan 12	Date 03.10.2023
				Format A3		

Annexe 5 : Abords du projet



MAÎTRE D'OUVRAGE  17, RUE DUQUESNE 69006 LYON	MAÎTRE D'OUVRAGE  Zine Zine & Associés +33 (0) 4 78 00 76 27 frank.ahlers@gmail.com	OBJET DU PROJET PARC LOGISTIQUE SITE DE LA MARE - RD 230 72190 LA MILLESE	PC2	PLAN DE MASSE - REPERAGE ABORDS	AT62-38	D2	Q
			DATE	INDICE	REVISION	DATE	INDICE
<small>SI BESOIN DE CE LA MAÎTRE DE L'OPÉRATION DE PROJET, IL EST DÉCLARÉ EN PRÉSENCE DE LA MAÎTRE D'OUVRAGE ET DU MAÎTRE D'OUVRAGE. LE MAÎTRE D'OUVRAGE ET LE MAÎTRE D'OPÉRATION SONT RESPONSABLES DE LA RÉALISATION DU PROJET. LE MAÎTRE D'OUVRAGE ET LE MAÎTRE D'OPÉRATION SONT RESPONSABLES DE LA RÉALISATION DU PROJET. LE MAÎTRE D'OUVRAGE ET LE MAÎTRE D'OPÉRATION SONT RESPONSABLES DE LA RÉALISATION DU PROJET.</small>							

Annexe 6 : Zones Naturelles



Annexe 7 : Faune/Flore

Dans le cadre de son projet, STONEHEDGE a missionné le bureau d'études ECOTER afin de réaliser l'évaluation des impacts sur les volets « Faune, Flore et Milieux Naturels ». Cette évaluation s'est construite en 6 temps :

- Établissement d'un pré diagnostic révélant l'état de la connaissance sur les milieux naturels ;
- Réalisation d'expertises naturalistes afin de compléter et mettre à jour cette connaissance et – plus globalement – afin de disposer d'un diagnostic complet sur la zone de projet et ses abords ;
- Formalisation du diagnostic écologique et hiérarchisation des enjeux ;
- Étude des impacts des différentes variantes envisagée sur les milieux naturels ;
- Étude des impacts du projet retenu sur les milieux naturels et en particulier les enjeux ayant une portée réglementaire ;
- Proposition de mesures adaptées afin de supprimer, réduire et compenser les impacts du projet sur les milieux naturels et les espèces protégées, puis établissement d'une liste complémentaire de mesures d'accompagnement.

Cette progression est conforme aux attendus réglementaires et en particulier au respect de la séquence ERCA « Eviter, Réduire, Compenser, Accompagner ».

La carte ci-après offre une représentation synthétique et géographique des niveaux d'enjeux à l'échelle de la zone d'étude immédiate. Pour cela, l'enjeu de chaque milieu cartographié a été qualifié par groupe étudié (voir les cartes ci-avant de synthèse des enjeux par groupe).

HAIE OUEST ET DOUBLE HAIE CENTRALE

Enjeu modéré – Oiseaux

Présence d'espèces patrimoniales en reproduction : Linotte mélodieuse, Chardonneret élégant, Tourterelle des bois
Cortège diversifié d'oiseaux

d'oiseau Enjeu faible – Mammifères

Présence d'un cortège assez diversifié de mammifères. Zone de corridor et d'alimentation

Enjeu modéré – Chauves-souris /

Fonctionnalités écologiques

Zones de chasse et corridor de transit régulier pour un cortège diversifié de chiroptères

Enjeu modéré – Reptiles

Présence de la Couleuvre d'Esculape, Lézard à deux raies, et Orvet fragile

Enjeu fort – Amphibiens

Habitats d'estivage/d'hivernage pour amphibiens

Enjeu modéré – Insectes

Présence du Grand Capricorne

Cortège relativement diversifié d'insectes

MARE BOISEE ET BASSIN EAUX

PLUVIALES

Enjeu fort – Fonctionnalités écologiques

Habitat peu commun localement pour la faune aquatique

Enjeu fort / modéré – Amphibiens

Présence du Triton crêté parmi 5 espèces d'amphibiens

Enjeu modéré – Chauves-souris

Zone de chasse importante pour 5 espèces patrimoniales et 3 espèces communes

Enjeu modéré – Mammifères

Zone d'abreuvement pour les mammifères

Enjeu modéré – Insectes

Présence de la Naiade aux yeux rouges

Cortège diversifié d'odonates



PRAIRIES MESOPHILE

Enjeu modéré – Oiseaux

Zone d'alimentation de nombreuses espèces

Zone de nidification de l'Alouette des champs

Enjeu faible – Insectes

Cortège relativement diversifié d'insectes

Enjeu modéré – Chauves-souris

Habitat faisant partie d'un corridor et d'un

secteur de chasse pour plusieurs espèces

dont certaines sont patrimoniales

MILIEUX ANTHROPISES ET FRICHES

PIONNIERES

Enjeu modéré – Flore

Présence de 8 espèces végétales invasives

Enjeu modéré – Oiseaux

Zone d'alimentation en reproduction et en

stationnement (halte migratoire et hivernage)

Enjeu très faible – Reptiles

Présence du Lézard des murailles

Enjeu faible – Insectes

Cortège relativement diversifié d'insectes

RONCIERS, FOURRES ET LISIERES

Enjeu fort – Fonctionnalités écologiques

Milieux favorables à la nidification et à l'alimentation de

plusieurs espèces d'oiseaux et milieux favorables aux

reptiles

Enjeu modéré – Oiseaux

Présence d'espèces patrimoniales en reproduction :

Linotte mélodieuse, Tarier pâtre, etc.

Enjeu modéré – Chauves-souris

Zones de chasse et de transit.

Enjeu modéré – Mammifères

Terriers de mammifères, zones d'alimentation

Enjeu faible – Insectes

Cortège relativement diversifié d'insectes

Légende

Zones d'étude

Zone d'étude immédiate

Zone d'étude rapprochée (tampon 150 m)

Classes d'enjeux

Majeur

Fort

Modéré

Faible

Très faible

Echelle : 1/5 000

0 50 100 m

Source : IGN/BDP
Date de mise à jour : 05/11/2021
Échelle : 1/5000
Fond et licence : IGN/BDP/THO

Le tableau ci-après présente l'évaluation des impacts bruts du projet sur les enjeux écologiques précédemment identifiés.

EVALUATION DE L'IMPACT BRUT DU PROJET PAR ENJEU (AVANT MESURES)															
Enjeu	Niveau d'enjeu	Nature de l'impact	Type d'impact	Portée			Réversibilité			Occurrence			Commentaires	Impact brut global	Conséquence juridique
				Loc.	Rég.	Nat.	Tot.	Part.	Nulle	Supp.	Prob.	Cert.			
Habitats naturels															
Aucun enjeu relevé vis-à-vis des milieux en présence sur la zone d'étude.															
Flore															
Présence de 8 espèces végétales invasives (populations encore limitées).	Invasive (Modéré)	Risque de propagation des espèces	Indirect, temporaire	X				X			X		Risque de dispersion lors des travaux.	Invasive (Modéré)	-
Oiseaux															
Linotte mélodieuse (<i>Carduelis canabina</i>)	Fort	Destruction d'individus	Direct, permanent	X				X			X		0,4 ha de zone de nidification sera évité par le projet 0,56 ha de zone d'alimentation probable de l'espèce sera détruit par le projet 0,48 ha d'habitats de reproduction probable seront détruits par le projet.	Modéré	Protection nationale
		Destruction d'habitat	Direct, permanent	X				X			X				
		Dégradation d'habitat	Direct, permanent	X				X			X				
		Dérangement d'individus	Indirect, temporaire	X		X					X				
Tariet pâtre (<i>Saxicola rubicola</i>)	Modéré	Destruction d'individus	Direct, permanent	X				X			X		0,48 ha d'habitats de reproduction probable seront détruits par le projet. 0,56 ha de zone d'alimentation probable de l'espèce sera détruit par le projet	Modéré	Protection nationale
		Destruction d'habitat	Direct, permanent	X				X			X				
		Dégradation d'habitat	Direct, permanent	X				X			X				
		Dérangement d'individus	Indirect, temporaire	X		X					X				
Chardonneret élégant (<i>Carduelis</i>)	Modéré	Destruction d'individus	Direct, permanent	X				X			X		0,48 ha d'habitats de reproduction probable seront détruits par le projet. 0,56 ha de zone d'alimentation probable de l'espèce sera détruit par le projet	Modéré	Protection nationale
		Destruction d'habitat	Direct, permanent	X				X			X				
		Dégradation d'habitat	Direct, permanent	X				X			X				
		Dérangement d'individus	Indirect, temporaire	X		X					X				
Tourterelle des bois (<i>Streptopelia turtur</i>) :	Modéré	Destruction d'individus	Direct, permanent	X				X			X		0,48 ha d'habitats de reproduction probable seront détruits par le projet. 0,56 ha de zone d'alimentation probable de l'espèce sera détruit par le projet	Modéré	-
		Destruction d'habitat	Direct, permanent	X				X			X				
		Dégradation d'habitat	Direct, permanent	X				X			X				
		Dérangement d'individus	Indirect, temporaire	X		X					X				

EVALUATION DE L'IMPACT BRUT DU PROJET PAR ENJEU (AVANT MESURES)															
Enjeu	Niveau d'enjeu	Nature de l'impact	Type d'impact	Portée			Réversibilité			Occurrence			Commentaires	Impact brut global	Conséquence juridique
				Loc.	Rég.	Nat.	Tot.	Part.	Nulle	Supp.	Prob.	Cert.			
Alouette des champs (<i>Alauda arvensis</i>)	Modéré	Destruction d'individus	Direct, permanent	X				X			X		0,56 ha de zone de reproduction et d'alimentation probable de l'espèce sera détruit par le projet. Présence d'un couple	Modéré	-
		Destruction d'habitat	Direct, permanent	X				X			X				
		Dégradation d'habitat	Direct, permanent	X				X			X				
		Dérangement d'individus	Indirect, temporaire	X		X					X				
Cortège diversifié d'oiseaux (45 espèces)	Modéré	Destruction d'individus	Direct, permanent	X				X			X		0,48 ha d'habitats de reproduction probable seront détruits par le projet. 0,56 ha de zone d'alimentation probable de l'espèce sera détruit par le projet	Modéré	Protection nationale
		Destruction d'habitat	Direct, permanent	X				X			X				
		Dégradation d'habitat	Direct, permanent	X				X			X				
		Dérangement d'individus	Indirect, temporaire	X		X					X				
Chiroptères															
Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>),	Modéré	Destruction d'habitat de chasse	Direct, permanent	X				X			X		0,25 ha de haies utilisées comme axe de transit sera détruit par le projet. 0,068ha de zone de chasse sera détruit par le projet.	Modéré	Protection nationale Natura 2000
		Perturbation des corridors de déplacement	Direct, permanent	X				X			X				
Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	Modéré	Destruction d'habitat de chasse	Direct, permanent	X				X			X		0,25 ha de haies utilisées comme axe de transit sera détruit par le projet. 0,065ha de zone de chasse sera détruit par le projet.	Modéré	Protection nationale Natura 2000
		Perturbation des corridors de déplacement	Direct, permanent	X				X			X				
Noctule commune (<i>Nyctalus noctula</i>)	Modéré	Destruction d'habitat de chasse	Direct, permanent	X				X			X		0,25 ha de haies utilisées comme axe de transit sera détruit par le projet. 0,065ha de zone de chasse sera détruit par le projet.	Modéré	Protection nationale
		Perturbation des corridors de déplacement	Direct, permanent	X				X			X				
Noctule de Leisler (<i>Nyctalus leisleri</i>)	Modéré	Destruction d'habitat de chasse	Direct, permanent	X				X			X		0,25 ha de haies utilisées comme axe de transit sera détruit par le projet. 0,065ha de zone de chasse sera détruit par le projet.	Modéré	Protection nationale
		Perturbation des corridors de déplacement	Direct, permanent	X				X			X				
Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus</i>)	Modéré	Destruction d'habitat de chasse	Direct, permanent	X				X			X		0,25 ha de haies utilisées comme axe de transit sera détruit par le projet. 0,065ha de zone de chasse sera détruit par le projet.	Modéré	Protection nationale
		Perturbation des corridors de déplacement	Direct, permanent	X				X			X				
Murin de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>), Oreillard gris (<i>Plecotus austriacus</i>), Pipistrelle de	Faible	Destruction d'habitat de chasse	Direct, permanent	X				X			X		0,25 ha de haies utilisées comme axe de transit sera détruit par le projet.	Faible	Protection nationale

EVALUATION DE L'IMPACT BRUT DU PROJET PAR ENJEU (AVANT MESURES)															
Enjeu	Niveau d'enjeu	Nature de l'impact	Type d'impact	Portée			Réversibilité			Occurrence			Commentaires	Impact brut global	Conséquence juridique
				Loc.	Rég.	Nat.	Tot.	Part.	Nulle	Supp.	Prob.	Cert.			
Kuhl/Nathusius (<i>Pipistrellus kuhlii/nathusii</i>) : espèces relativement communes utilisant le site comme terrain de chasse et de transit.		Perturbation des corridors de déplacement	Direct, permanent	X					X			X			
Autres mammifères															
Présence d'un cortège moyennement diversifié de mammifères.	Faible	Destruction d'individus	Direct, permanent	X					X			X	0,48 ha d'habitats favorables aux mammifères terrestres sera détruit par le projet.	Faible	
		Destruction d'habitat	Direct, permanent	X					X			X			
		Dégradation d'habitat	Direct, permanent	X				X				X			
		Dérangement d'individus	Indirect, temporaire	X				X				X			
Reptiles															
Couleuvre d'Esculape (<i>Zamenis longissimus</i>)	Modéré	Destruction d'individus	Direct, permanent	X					X			X	0,48 ha d'habitats favorables à l'espèce sera détruit par le projet.	Modéré	Protection nationale
		Destruction d'habitat	Direct, permanent	X					X			X			
		Dégradation d'habitat	Direct, permanent	X				X				X			
		Dérangement d'individus	Indirect, temporaire	X				X				X			
Orvet fragile (<i>Anguis fragilis</i>)	Modéré	Destruction d'individus	Direct, permanent	X					X			X	0,48 ha d'habitats favorables à l'espèce sera détruit par le projet.	Modéré	Protection nationale
		Destruction d'habitat	Direct, permanent	X					X			X			
		Dégradation d'habitat	Direct, permanent	X				X				X			
		Dérangement d'individus	Indirect, temporaire	X				X				X			
Lézard à deux raies (<i>Lacerta bilineata</i>)	Faible	Destruction d'individus	Direct, permanent	X					X			X	0,48 ha d'habitats favorables à l'espèce sera détruit par le projet.	Faible	Protection nationale
		Destruction d'habitat	Direct, permanent	X					X			X			
		Dégradation d'habitat	Direct, permanent	X				X				X			
		Dérangement d'individus	Indirect, temporaire	X				X				X			

EVALUATION DE L'IMPACT BRUT DU PROJET PAR ENJEU (AVANT MESURES)															
Enjeu	Niveau d'enjeu	Nature de l'impact	Type d'impact	Portée			Réversibilité			Occurrence			Commentaires	Impact brut global	Conséquence juridique
				Loc.	Rég.	Nat.	Tot.	Part.	Nulle	Supp.	Prob.	Cert.			
Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>)	Très faible	Destruction d'individus	Direct, permanent	X					X			X	0,48 ha d'habitats favorables à l'espèce sera détruit par le projet.	Très faible	Protection nationale
		Destruction d'habitat	Direct, permanent	X					X			X			
		Dégradation d'habitat	Direct, permanent	X				X				X			
		Dérangement d'individus	Indirect, temporaire	X				X				X			
Amphibiens															
Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>) :	Fort	Destruction d'individus	Direct, permanent	X					X			X	0,065 ha de zone de reproduction de l'espèce sera détruit par le projet.	Fort	Protection nationale
		Destruction d'habitat	Direct, permanent	X					X			X			
		Dégradation d'habitat	Direct, permanent	X				X				X			
		Dérangement d'individus	Indirect, temporaire	X				X				X			
Crapaud épineux (<i>Bufo spinosus</i>)	Faible	Destruction d'individus	Direct, permanent	X					X			X	0,48 ha d'habitats favorables à l'espèce en phase terrestre sera détruit par le projet. 0,065 ha de zone de reproduction de l'espèce sera détruit par le projet.	Faible	Protection nationale
		Destruction d'habitat	Direct, permanent	X					X			X			
		Dégradation d'habitat	Direct, permanent	X				X				X			
		Dérangement d'individus	Indirect, temporaire	X				X				X			
Grenouille agile (<i>Rana temporaria</i>)	Faible	Destruction d'individus	Direct, permanent	X					X			X	0,48 ha d'habitats favorables à l'espèce en phase terrestre sera détruit par le projet. 0,065 ha de zone de reproduction de l'espèce sera détruit par le projet.	Faible	Protection nationale
		Destruction d'habitat	Direct, permanent	X					X			X			
		Dégradation d'habitat	Direct, permanent	X				X				X			
		Dérangement d'individus	Indirect, temporaire	X				X				X			
Grenouille rieuse (<i>Pelophylax ridibundus</i>) Grenouille verte (<i>Pelophylax kl. Esculentus</i>)	Très faible	Destruction d'individus	Direct, permanent	X					X			X	0,48 ha d'habitats favorables à l'espèce en phase terrestre sera détruit par le projet. 0,065 ha de zone de reproduction de l'espèce sera détruit par le projet.	Très faible	
		Destruction d'habitat	Direct, permanent	X					X			X			
		Dégradation d'habitat	Direct, permanent	X				X				X			
		Dérangement d'individus	Indirect, temporaire	X				X				X			

EVALUATION DE L'IMPACT BRUT DU PROJET PAR ENJEU (AVANT MESURES)																
Enjeu	Niveau d'enjeu	Nature de l'impact	Type d'impact	Portée			Réversibilité			Occurrence			Commentaires	Impact brut global	Conséquence juridique	
				Loc.	Rég.	Nat.	Tot.	Part.	Nulle	Supp.	Prob.	Cert.				
Insectes et autres arthropodes																
Grand Capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>) : espèce patrimoniale se reproduisant dans les vieux arbres.	Modéré	Dérangement d'individus	Direct, permanent	X			X			X			L'habitat du Grand Capricorne est entièrement évité par le projet.	Faible	Protection nationale	
Naïade aux yeux rouges (<i>Erythronma najas</i>) : espèce patrimoniale se reproduisant dans le bassin d'orage.	Modéré	Destruction d'individus	Direct, permanent	X					X		X		0,22 ha d'habitat de vie de l'espèce sera détruit par le projet	Modéré	-	
		Destruction d'habitat	Direct, permanent	X					X			X				
Cortège diversifié d'odonates sur les milieux aquatiques.	Modéré	Destruction d'individus	Direct, permanent	X					X		X		0,22 ha d'habitat de vie de l'espèce sera détruit par le projet	Modéré	-	
		Destruction d'habitat	Direct, permanent	X					X			X				
Cortège relativement diversifié d'insectes : 53 espèces	Faible	Destruction d'individus	Direct, permanent	X					X		X		1,02 ha de milieux favorables aux insectes en général sera détruit par le projet	Faible	-	
		Destruction d'habitat	Direct, permanent	X					X			X				
		Dégradation d'habitat	Direct, permanent	X					X		X					
		Dérangement d'individus	Indirect, temporaire	X					X		X					
Fonctionnalités écologiques et nature ordinaire																
Fourrés arbustifs favorables à la nidification et à l'alimentation de plusieurs espèces d'oiseaux, dont certaines patrimoniales.	Fort	Dégradation d'habitat	Direct, permanent	X			X			X			Entièrement évité par le projet	Modéré	-	
Mare boisée et bassin : milieux de vie pour la faune aquatique, d'abreuvement pour les mammifères terrestres et zones de chasse active pour les chiroptères ; milieux assez rares localement.	Fort	Destruction d'habitat	Direct, permanent	X					X			X	0,065 ha de surface du bassin sera détruit par le projet	Fort	-	
		Perturbation des corridors de déplacement	Direct, permanent	X					X			X				
Boisements locaux (haie double (tronçon ouest et nord) et ripisylve) : ils sont des habitats d'estive et d'hivernage pour 4	Fort	Destruction d'habitat	Direct, permanent	X					X			X	0,21ha de haie sera détruit par le projet	Modéré	-	

EVALUATION DE L'IMPACT BRUT DU PROJET PAR ENJEU (AVANT MESURES)															
Enjeu	Niveau d'enjeu	Nature de l'impact	Type d'impact	Portées			Réversibilité			Occurrence			Commentaires	Impact brut global	Conséquence juridique
				Loc.	Rég.	Nat.	Tot.	Part.	Nulle	Supp.	Prob.	Cert.			
espèces d'amphibiens, dont le Triton crêté.															
Haie double, prairie mésophile et ripisylve (tronçon sud-est) : ces milieux accueillent un cortège diversifié d'oiseaux, dont certains patrimoniaux. Corridor de transit régulier pour un cortège diversifié d'espèces de chiroptères, dont plusieurs espèces sont patrimoniales.	Modéré	Dégradation d'habitat	Indirect, temporaire	X			X			X			1,03ha de surface d'habitat sera détruit par le projet	Faible	-
Vieux chêne à cavités (haie ouest) : ce vieux arbre abrite le Grand Capricorne et probablement quelques gîtes de chiroptères dans ses cavités.	Modéré	Destruction d'habitat	Direct, permanent	X					X			X	Le vieux chêne sera entièrement évité par le projet	Faible	-
		Perturbation des corridors de déplacement	Direct, permanent	X					X		X				
Fourrés, lisières ensoleillées et secteurs prairiaux : favorables aux reptiles.	Modéré	Destruction d'habitat	Direct, permanent	X					X			X	0,30ha de fourrés seront détruits par le projet	Modéré	-
		Perturbation des corridors de déplacement	Direct, permanent	X					X		X				

Portées : Loc = Locale ; Rég = Régionale ; Nat = Nationale
Réversibilité : Tot = Totale ; Part = Partielle ; Nulle
Occurrence : Supp = Supposée ; Prob = Probable ; Cert = Certaine

Des différents impacts énumérés ci-dessus, découlent une ou plusieurs mesures. Conformément aux recommandations visant à suivre la **séquence ERC** (Eviter, Réduire, Compenser), sont déterminées en priorité les mesures d'évitement (ME), puis les mesures de réduction (MR), si l'évitement est impossible ou insuffisant.

Des mesures de compensation (MC) sont enfin définies si l'impact résiduel reste notable après application des mesures d'évitement et de réduction.

Sont identifiées en parallèles des mesures dites d'accompagnement (MA), afin de compléter le dispositif de mesures, d'améliorer et de sécuriser le projet.

L'ensemble des mesures fait l'objet d'un « **cahier de mesures** », présenté ci-dessous. Il vise à détailler les points suivants :

- Constat et objectifs de la mesure ;
- Mode opératoire de la mesure ;
- Suivis de la mesure ;
- Coût estimatif de la mesure (dans la limite où le chiffrage est possible) ;
- Contrôle et garantie de réalisation de la mesure.

SYNTHESE DES MESURES PROPOSEES POUR LE PROJET					
Mesures		Période de réalisation			Coût global (estimation € HT)
Numéro	Libellé	Avant travaux	Pendant travaux	Après travaux	
Évitement					
ME01	Limitation des emprises de travaux et évitement des secteurs sensibles	•	•	•	-
Réduction					
MR01	Conduite de chantier en milieu naturel	•	•	•	-
MR02	Adaptation de la période des travaux à la phénologie des espèces	•	•		-
MR03	Mise en défens des secteurs abritant des enjeux écologiques	•	•		7 810,00 € HT
MR04	Procédure de déplacement des espèces d'amphibiens du bassin technique et de destruction du bassin	•			15 625,00 € HT
MR05	Prévention de l'introduction d'espèces exotiques envahissantes et gestion des espèces invasives (afin d'éviter la dissémination)	•	•	•	17 000,00 € HT
MR06	Abattage de moindre impact des arbres gîtes potentiels	•			2 750,00 € HT
MR07	Perméabilisation des clôtures entourant les emprises du projet				1 300,00 € HT
MR08	Perméabilisation des trottoirs pour la faune		•		400,00 € HT
MR09	Obstruer le sommet des poteaux creux			•	-
MR10	Calibrage de l'éclairage des installations pour limiter la pollution lumineuse			•	1 530,00 € HT
Accompagnement					
MA01	Suivi du chantier par un écologue	•	•	•	10 875,00 € HT
MA02	Préconisation de gestion et d'aménagement des espaces verts			•	-
MA03	Création de noues favorables à la biodiversité			•	-
MA04	Suivi écologique du projet en phase exploitation			•	68 950 € HT
Compensation					
MC01	Création de mares et de gîtes à reptiles à proximité immédiate du projet	•		•	8 600,00 € HT
MC02	Création de linéaire de haies afin de reconstituer des corridors de déplacement pour les chiroptères	•		•	10 625,00 € HT
MC03	Restauration de la mare boisée et de ses abords	•			11 900,00 € HT
MC04	En cours			•	

Conclusion :

La zone d'étude présente de nombreux enjeux.

Grâce à une prise en compte des résultats des expertises pour concevoir le projet, la majorité des enjeux forts a été évitée par le projet final.

Cependant des impacts résiduels persistent, en particulier sur les espèces liées aux milieux ouverts à semi-ouverts et sur les espèces liées au bassin en eau. Ainsi, des mesures de compensation sont proposées pour équilibrer le projet.

Concernant l'atteinte à l'état de conservation des espèces concernées par le projet, nous pouvons considérer que, sous réserve de la bonne application des mesures d'évitement et de réduction d'impact, d'encadrement écologique des travaux et de la réalisation des mesures d'accompagnement et surtout des mesures de compensation, le projet ne nuira pas au maintien - dans un état de conservation favorable - des espèces concernées, au sein de leur aire de répartition naturelle.

En amont de la réalisation de certains travaux (Mesures de réduction), étant donné que des espèces protégées d'ordre national seront impactées, **un dossier de demande de dérogation d'espèces protégées** devra être réalisé, par la rédaction d'un bordereau CERFA à transmettre à la DDT.